

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 septembre 2019

BIOÉTHIQUE - (N° 2243)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 833

présenté par

M. Le Fur, Mme Anthoine, Mme Valérie Boyer, Mme Corneloup, Mme Louwagie, M. Quentin,
M. Viala et M. Aubert

ARTICLE 3

Compléter l'alinéa 34 par les mots :

« , nommés sur avis conforme des présidents de l'Assemblée nationale et du Sénat ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il importe d'avoir une cohérence entre les deux chambres sur l'avis des représentants d'associations.